

## LE SYNDICAT GÉNÉRAL DES VIGNERONS SUR LA DÉFENSIVE



Xavier Desouche et Christophe Forget (de gauche à droite). Photo J.-P. C.

Vigilance sera le mot-clé du Syndicat général des vigneron (SGV) après les réunions de secteurs de début d'année: quatorze entre le 25 janvier et le 4 février dans les deux départements charentais, réunissant 300 viticulteurs. *«Pour moitié des non-adhérents au syndicat, assure le président Christophe Forget. Il s'agit d'informer et de prendre connaissances des préoccupations des viticulteurs.»* En bonne place: les retards de versement des aides à la restructuration et à l'investissement. Il s'agit essentiellement du renouvellement des vignes vieilles de trente-cinq ans et plus. Le rythme devrait être de 3 % par an. *«Il est de moitié.»* Les viticulteurs n'ont pas la trésorerie nécessaire et Agrimaire est à la traîne dans le traitement des dossiers d'aides.

### «Pas question de payer pour les marcs»

Autre préoccupation importante: les dégâts provoqués par la grêle. *«Nous négocions un tarif pour un contrat groupé.»* Enfin, et c'est nouveau, la lubie de la distillerie d'Etat de faire payer 5 euros la tonne le ramassage des marcs qu'elle récupère et dont elle tire divers produits aussitôt revendus. *«Nous attendons la facture. Si elle arrive, il n'est pas question de la régler et nous épandrons ces marcs [90 000 tonnes par an] au lieu de les livrer»,* assure Xavier Desouche, secrétaire du SGV.

Autre dossier à l'ordre du jour: la libéralisation des droits de plantation, fameuse déréglementation souhaitée par l'Europe avec une première étape en 2015 et une application totale en 2018. Pour résumer: chacun pourra planter ce qu'il veut où il veut. C'est le champ libre donné aux gros investisseurs. *«Un groupe de travail planche. Les élus sont alertés. Une des hypothèses étudiées est la protection du pied de vigne plutôt que celle de l'appellation.»*

Avec le risque de perdre le système de l'affectation parcellaire, déterminée chaque année par le viticulteur selon ses besoins. Système dont le SGV est fervent défenseur, mais qui demande des aménagements. *«Il serait bon de fixer un rendement plancher en dessous duquel on ne pourrait descendre. Les années où on serait au-dessus des besoins fixés par le calcul du rendement, on en profiterait pour reconstituer les stocks»,* dit Christophe Forget, qui a inscrit ce projet au programme du SGV. Avec en corollaire, une «réserve de gestion». *«Les viticulteurs rencontrés ne sont pas contre, à condition d'être vigilant. Ils souhaitent un cadre strict et des mesures de surveillance pour éviter toute surproduction.»*